

## Procès-Verbal du Conseil Syndical

Séance du 31/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil du SIAGA, dûment convoqués en date du vingt-quatre mai deux mil vingt-trois, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage du SIEGA, sous la présidence de Jean-Louis REYNAUD, Président.

Monsieur PERROT Alain a été désigné secrétaire de séance.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Mesdames et Messieurs : Freddy REY

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs Williams DUFOUR, Robert EYRAUD, Marc GAUTIER, Stéphane GUSMEROLI, Roger JOURNET,

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Dominique COMBAZ, Alain PERROT

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Mesdames et Messieurs : Daniel BATON, Fabien GALLICE, Éric PHILIPPE, Jean-Louis REYNAUD

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Mesdames et Messieurs :

### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Mesdames et Messieurs : Roland BESSON, Nadine REUX, Pierre FAYARD, Evelyne LABRUDE, Mathias LAVOLE, Bertrand PUGNOT, Raymond VAGNON.

### **AVAIENT DONNE POUVOIR : -**

### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Sabine GANDY, Adjointe administrative, Didier GIRARD, Directeur technique et administratif, Aurélien Villard et Adrien Carnet-Guillot, techniciens de rivière

Le quorum étant atteint le Président Jean-Louis Reynaud ouvre la séance à 18 h 15. Il remercie les délégués de leur présence

### Ordre du jour

---

Le Président présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du PV du CS du 07/02/2023
- Présentation nouveau technicien de rivière Guiers Aval
- Actions communication et animations scolaires
- Présentation du plan de gestion sédimentaire
- Programme de la végétation des berges (éco-pâturage et invasives)
- Nomination élu référent commission travaux
- Délibérations :
  - Rapport activité 2022
  - Autorisation donnée au président pour signer le marché Etude stratégique de la ressource en eau
  - Renouvellement convention cadre de délégation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI)
  - Plan de gestion sédimentaire
  - Vente véhicule

- Durée amortissement
  - Tableau effectif
  - Renouvellement ligne trésorerie
  - Recrutement agents contractuels de remplacement
  - Passage à la nomenclature M57
- Divers :
- Bâtiment
  - Prochaines dates...

Le conseil syndical valide l'ordre du jour.

#### Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 07/02/2023 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

**Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité**

#### Présentation nouveau technicien de rivière Guiers Aval :

Adrien CARNET-GUILLOT prend la parole pour se présenter. Il a été recruté le 3 mars 2023 en tant que Technicien de rivière SIAGA. Il aura en charge le secteur aval du SIAGA : bassin versant d'Aiguebelette (CCLA), de l'Ainan, du Truison-Rieu, de la Bièvre et du Guiers aval.

Ses missions seront principalement les travaux et le suivi d'aménagement des cours d'eau, hydraulique et géomorphologie, la continuité écologique, ainsi que la mise en œuvre du programme de gestion de la ripisylve. Il sera également un appui technique aux communes.

#### Action de communication et animations scolaires

Didier Girard prend la parole pour présenter les actions de communication et les animations scolaires. Concernant les animations scolaires 2022/2023, 14 écoles, soit 34 classes représentant 830 élèves se sont inscrites à ces animations.

Le budget est de 27 930,80 € pour les animations par les associations Le Pic Vert, LPO, FNE 38 et FNE 73, 1 795 € pour le transport en bus et 5 604 € pour le matériel pédagogique, soit un total de 35 329,80 €. Jean-Louis Reynaud indique qu'il a assisté à la remise de « totes bags » aux écoles de Pressins. Les enseignants, les élèves et leurs parents ont été satisfaits de ces interventions.

Concernant les actions de communication, Didier Girard donne le détail de celles-ci :

- 2 Plaquettes techniques seront réalisées par ibecome pour un montant de 2040 € TTC : la première sur le rôle du SIAGA et le contrat de bassin GABT 2022-2024 et la seconde, sur la ressource en eau et le changement climatique.
- 4 Vidéos thématiques pour un budget total de 10 000 € TTC réalisées par Jim Blais, Ecurieux Films : la première sera sur la présentation du territoire (d'ici fin mai 2023), la deuxième sur la ressource en eau et le changement climatique, la troisième sur les différentes actions menées dans le cadre du contrat de bassin et la quatrième sur « comment agir ? » afin d'inciter les différents acteurs à s'engager pour le prochain contrat de bassin.
- Refonte du site Web : plusieurs devis ont été demandés afin de redynamiser notre site internet.
- Exposition itinérante : un prestataire fera le contenu ; celui-ci sera ludique et pédagogique. Elle sera prêtée aux collectivités, aux EPCI, offices de tourisme...
- Stratégie de communication : Elle débutera à partir de mai. Celle-ci est demandée par l'agence de l'eau et inscrite au contrat de bassin. L'agence Autre Voie et Contre-Champ va la réaliser. Dans un premier temps, elles vont organiser des réunions de concertation réparties en trois groupes : le premier sera composé des agents du SIAGA, le deuxième des partenaires et le troisième des membres de la commission communication.

- 30 ans du SIAGA :
  - 1/ il y aura une cérémonie officielle fin septembre-début octobre et sera à destination des élus et partenaires actuels et anciens depuis 1993. Lors de cette cérémonie, Yolenne Sicaud propose une exposition des articles de presse et photos retraçant l'histoire du SIAGA, une présentation des actions du contrat de bassin à destination des scolaires et/ou grand public, vernissage de l'exposition itinérante...
  - 2/ Animations sur l'année 2023 à destination des habitants du territoire avec des chantiers participatifs (AAP eau et citoyens), le premier aura lieu le 14 juin 2023, concours photos sera sur la période de juillet à septembre 2023 (le montant maximum des lots sera de 500 €), exposition itinérante.

### **Action 3 : Plan de Gestion Sédimentaire : création zones de respiration**

---

Aurélien Villard prend la parole pour présenter le plan de gestion sédimentaire : c'est l'étude du transport des sédiments dans les cours d'eau. Cette étude représente un coût de 120 000 € HT.

Il est élaboré autour de six fiches actions :

- 1- Recharge sédimentaire = 512 500 € HT
- 2- Dévégétalisation/scarification : 128 550 € HT
- 3- Création de zones de respiration : 454 975 € HT
- 4- Gestion des ouvrages en travers : 120 000 € HT
- 5- Gestion des ouvrages du transport : 434 450 € HT
- 6- Suivie des profils en long : 50 000 € HT

Aurélien Villard précise que les fiches actions 2 et 3 sont éligibles aux aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le SIAGA va se focaliser sur celles-ci :

- Action 2 : dévégétalisation et scarification : cette action se concrétisera sur quatre zones. La dévégétalisation consiste au tronçonnage, élagage, arrachage, dessouchage pour un retrait complet de la végétation arbustive. Quant à la scarification, il conviendra de faire intervenir un ripper à dents pour scarifier le bouclier de la structure alluvionnaire sur 0,30 m de profondeur minimum dans le sens du flux puis dans le sens perpendiculaire au flux. Le coût est de 128 550 € HT.
- Action 3 : création de zones de respiration : Aurélien Villard explique qu'il convient de favoriser le dépôt de matériaux solides, fins et grossiers transportés par la rivière et éviter leur accumulation en aval sur des secteurs à enjeux (habitats, routes, zones naturelles sensibles).
- Trois secteurs sont identifiés : Bièvre / Guiers vif / Chorolant. Le montant des travaux est de 454 975 € HT. Didier Girard précise qu'il y aura des réunions par secteur pour la gestion des ouvrages sédimentaires.

### **Gestion de la végétation de berges : Etudes & travaux**

---

Aurélien Villard indique que le montant des études et travaux est de 249 000 € HT comprenant :

- 159 000 € HT pour le plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant portant sur les travaux sur les boisements en berges naturelles + revégétalisation des berges, les petits travaux de génie-végétal, les interventions d'urgence post-crue, le ramassage de déchets dans le lit ou sur les berges.
- 40 000 € HT pour l'étude PPRE CCLA dont l'objectif est d'avoir un plan pluriannuel de restauration et d'entretien, composée de 2 phases :
  - o Phase 1 → diagnostic 30 à 35 km cours d'eau ; définition tronçons homogènes ; mise évidence dysfonctionnement
  - o Phase 2 → proposition gestion et aménagement par tronçon avec programme priorisé

- 50 000 € HT pour l'étude stratégique des invasives qui sera marquée par 4 phases :
  - o Phase 1 : état des lieux sur 150 à 200km de cours d'eau
  - o Phase 2 : diagnostiquer et cartographier EEE
  - o Phase 3 : établissement stratégie + plan d'action
  - o Phase 4 : indicateurs de suivi des actions

#### 5/ ELUS référents par secteurs

---

Jean-Louis Reynaud rappelle que lors de la commission travaux du 20 février 2023, il a été proposé de désigner des référents élus par secteurs en plus des délégations des vices Présidents. Il présente la réflexion sur les élus référents par secteurs et soumet la proposition suivante :

- CCVG : Alain Perrot et Bertrand Pugnot
- CCVDD : Daniel Baton et Jean-Louis Reynaud
- CAPV : Freddy Rey et Denis Grand-Perrin
- 4C : Williams Dufour et Marc Gautier
- CCLA : en attente de la désignation d'un délégué

#### Délibérations

---

- **Rapport d'activité 2022 :** Jean-Louis Reynaud rappelle que la présentation du rapport d'activité annuelle est une obligation légale. Il rappelle que la présentation du rapport d'activité annuelle doit également être réalisée dans tous les EPCI-FP membres et que cette présentation doit permettre d'informer l'exécutif des EPCI-FP de l'activité du SIAGA.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer toutes pièces nécessaires**

- **Autorisation donnée au président pour signer le marché étude stratégique de la ressource en eau et des besoins dans le contexte de changement climatique- élaboration d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) :** Jean-Louis Reynaud explique que la CAO a eu lieu ce jour. Il souligne la qualité du travail de Clémentine Périol. Deux entreprises ont candidaté : Groupement CEREK Ingénierie & CONTRECHAMP et BRL ingénierie (sous-traitance HYDROFIS). La société BRL Ingénierie a été retenue pour l'étude stratégique de la ressource en eau. La note obtenue est de 81,69/100, qui se décompose de la manière suivante :
  - Valeur technique = 60,56 points
  - Prix = 21,13 pointsLa note obtenue du groupement CEREK Ingénierie et Contre-Champ est de 75,13/100 qui se décompose de la manière suivante :
  - Valeur technique = 45,13 points
  - Prix = 30 points

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer toutes pièces nécessaires**

- **Renouvellement convention cadre de délégation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :** Didier Girard rappelle que l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCLA s'organise comme suit :
  - Transfert de la compétence GEMAPI de la CCLA au SIAGA pour le périmètre des communes d'Attignat-Oncin, Ayn et Dullin compris dans le bassin versant du Guiers stricto sensu

- Délégation de la compétence GEMAPI (items 1, 2, 5 et 8) de la CCLA au SIAGA pour le reste du territoire communautaire excepté pour le lac d'Aiguebelette et ses zones humides connexes où la délégation ne porte que sur l'item 5.

Didier Girard rappelle qu'une convention de délégation a été signée le 13/11/2019 entre la CCLA et le SIAGA pour fixer les objectifs à atteindre, les modalités de contrôle. Elle est valable jusqu'au 31/12/23 et doit être renouvelée conformément à l'article 6 de cette convention pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31/12/2026 et sera complétée par des conventions d'application spécifiques pour la mise en œuvre concrète des actions.

**Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la reconduction de cette convention cadre de délégation de la compétence GEMAPI entre la CCLA et le SIAGA, et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires**

- **Demande de financement pour des travaux issus du plan de gestion sédimentaire** : Didier Girard rappelle qu'un plan de gestion du transit sédimentaire a été élaboré suite à la commande d'une étude stratégique globale. Il indique que certaines des actions inscrites dans ce plan de gestion permettraient de rétablir l'équilibre sédimentaire et d'améliorer l'état biologique de certains tronçons identifiés en excédent ou en déficit sédimentaire. Il précise que ces actions comprennent des zones traitées par scarification pour un montant de 128 550 €HT, la création d'une zone de respiration pour un montant de 131 975 €HT et la gestion des ouvrages du transport solide pour un montant de 120 500 €HT. Ces coûts incluent une partie d'études complémentaires préalables et représentent un montant total de 381 025 €HT.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de financement, autorise le démarrage de l'opération avant l'octroi des subventions et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires**

- **Vente d'un véhicule Bipper** : Sabine Gandy rappelle que le véhicule Peugeot Bipper immatriculé CN-630-LX a été acquis par la collectivité le 30/11/ 2012. Le kilométrage est, à ce jour, de 89 127 Kms. Ce véhicule peut être vendu du fait de l'acquisition le 23/11/2022 d'un véhicule Citroën Berlingo.  
Au-delà du seuil des 4600 €, il incombe au Conseil Syndical d'autoriser la vente des biens concernés. Le prix de vente est estimé à 7600 € TTC. Le montant sera imputé à l'article 775 du budget du syndicat, et la sortie de ce bien du patrimoine du SIAGA aura pour motif « cession à titre onéreux sur bien déjà amorti ».

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la vente de ce véhicule et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires et faire toutes les démarches nécessaires.**

- **Durée des amortissements** : Sabine Gandy explique que l'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste généralement en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Il est établi un tableau d'amortissement qui sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget, en opérations d'ordre. L'instruction codificatrice M14 prévoit des mesures de simplification quant au suivi des immobilisations : l'annuité d'amortissement est arrondie à l'euro inférieur, la régularisation étant effectuée sur la dernière annuité ; L'amortissement est linéaire (les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien). Il n'est pas fait application du prorata temporis.

L'amortissement est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année. Il en est de même pour les subventions d'équipement versées, pour lesquelles, la première annuité d'amortissement est constatée l'année suivant celle du versement de la subvention.

Sur la base du barème indicatif de l'instruction codificatrice M14, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Comptes	Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
2031	Frais d'études (non suivies de réalisations)	5 ans
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques procédés, droits et valeurs similaires (licences)	2 ans
2051	Logiciels informatique	2 ans
208	Autres immobilisations	2 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
2141	Construction sur sol d'autrui	20 ans
2158	Autres matériels	10 ans
2182	Véhicules, matériel de transport	7 ans
2183	Matériel de bureau Matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations	10 ans
Type d'immobilisation		Durée d'amortissement
Bien de faible valeur inférieure à 500 €		1 an
Subventions perçues		Même durée d'amortissement que le bien qu'elle finance

Il est précisé que pour les immobilisations antérieures, les amortissements commencés seront pratiqués jusqu'à leur terme prévu initialement.

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les durées et méthode d'amortissement ci-dessus**

- **Tableau des effectifs**: Compte-tenu des changements et mouvement de situation d'agents, Didier Girard explique qu'il est convenu de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

<b>Filière Technique</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Ingénieur	3	3
Technicien	0	2
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint technique	1	1
<b>Total agents en technique</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>Filière Administrative</b>		
Adjoint administratif principal 2 <sup>o</sup> classe	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>o</sup> classe	0	1
<b>Total agents en administratif</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Nombre total d'agents</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le tableau des effectifs**

- **Demande de renouvellement de la ligne de trésorerie** : Afin d'assurer le financement des travaux d'investissement du contrat de bassin Guiers – Aiguebelette, il y a lieu de renouveler une demande de ligne de trésorerie permettant de couvrir les besoins de trésorerie dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA (cette ligne ne sera utilisée que si nécessaire). La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est propose un emprunt de 400 000 € selon les caractéristiques suivantes :

- Objet : financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement
- Montant du capital emprunté : 400 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 0,80 %
- Taux plancher : 0,80 %
- Commission de réservation : pour un an 400€
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu à chaque trimestre civil

**Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie et autorise Le Président à signer tous les documents nécessaires**

- **Recrutement agents contractuels de remplacement** : Didier Girard explique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels momentanément indisponibles. Le Président sera alors en charge de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, et de prévoir une enveloppe de crédits au budget.

**Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité Le Président à recruter des agents contractuels de remplacement et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

- **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024** : la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations

dans le cadre d'une nouvelle délibération. La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine. Le comptable a donné un avis favorable à de passage à la M57 développé. Il convient donc d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée, pour le Budget principal du SIAGA, à compter du 1er janvier 2024, de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024. Il convient d'autoriser le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**Le Conseil Syndical vote à le passage à la M57 développée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et autorise Le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

#### Divers :

\* **Bilan contrat de bassin GABT 202-2024** : Didier Girard indique qu'à l'issue de la 1<sup>ère</sup> période (01/01/23 au 31/05/23), 51 opérations ont été déposées pour plus de 11 M€, soit un taux de réalisation de 40% en terme financier

Volets	Contrat GABT 2022-2024		Bilan au 31/05/2023			
	Montant prév	montant aide AE prévisionnelle	Montant déposé	Montant retenu	Taux de réalisation	Taux de réalisation
<b>A : Amélioration de la qualité des eaux</b>						
A1	252 240.00	126 120	157 331 €	157 331 €	62.37%	62.37%
A2	9 942 320.00	2 264 625	3 984 481 €	687 725 €	40.08%	6.92%
A3	922 300.00	312 305	576 116 €	326 720 €	62.47%	35.42%
<b>B1 : Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques</b>						
B1.1	3 063 300.00	1 601 050 €	234 245 €	162 746 €	7.65%	5.31%
B1.2	1 139 990.00	575 795 €	120 000 €	120 000 €	10.53%	10.53%
B1.3	535 637.00	273 840 €	152 503 €	152 503 €	28.47%	28.47%
B1.4	897 870.00	289 361 €	641 570 €	287 570 €	71.45%	32.03%
<b>B2 : Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique</b>						
B2.1	1 128 750 €	670 575 €	1 168 515 €	651 675 €	103.52%	57.73%
B2.2	8 256 500 €	816 372 €	4 207 946 €	2 193 191 €	50.97%	26.56%
B2.3	2 338 500 €	348 600 €	0 €	0 €	0.00%	0.00%
<b>C : Animation et coordination de la démarche</b>						
C1	708 000 €	472 750 €	400 349 €	250 787 €	56.55%	35.42%
C2	346 600 €	204 675 €	169 430 €	90 328 €	48.88%	26.06%
<b>Total</b>	<b>29 532 007 €</b>	<b>3 960 003 €</b>	<b>11 812 486 €</b>	<b>5 080 576 €</b>	<b>40.00%</b>	<b>17.20%</b>



\* **Changement de serveur** : Didier Girard explique qu'il est nécessaire de changer le serveur du SIAGA qui est devenu obsolète et pas suffisamment sécurisé. Il présente le devis de la société Mosaic d'un montant de 11 130.00 € TTC comprenant la fourniture, installation et mise en service.

\* **Nouveau bâtiment** : Didier Girard indique qu'un CoTech a eu lieu le 26 mai afin d'analyser les trois propositions reçues.

\* **Arrivée du chargé de mission inondation** : Sébastien Bordier commencera ses fonctions le 05/06/2023.

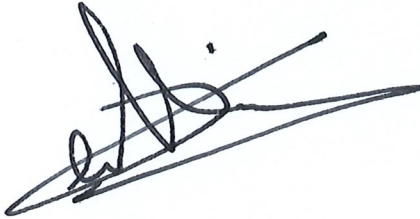
\* **Stratégie de communication** : Contre-Champ et Autre Voie vont débiter les rencontres fin juin. La première rencontre avec les agents est prévue le 26/06/2023. Ensuite deux autres rencontres auront lieu le 11/07/2023 : avec les autres acteurs et avec les élus.

\* **Prochaines dates** :

- o Mardi 06/06/23 à 9h30 Comité de Rivière à Entre-deux-Guiers (4C)
- o Mercredi 07/06/2023 jury nouveaux bâtiments
- o Vendredi 09/06/23 à 18h30 Bistr'eau à St Joseph de Rivière

L'ensemble des membres du conseil syndical n'ayant pas d'autres questions et l'ordre du jour ayant été complètement examiné, Jean-Louis Reynaud lève la séance à 20H15.

Le secrétaire de séance  
Alain PERROT



Le 31 mai 2023

Le Président  
Jean-Louis REYNAUD

